



VILLE DE ROYAN COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par Mme FAUQUET-MOLL
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LEFEBVRE représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ABSENTS-EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE, Mme MONNEREAU

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme FAUQUET-MOLL, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux du conseil municipal du 25 Septembre 2008,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- de désigner pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Monsieur Claude CHERRY, membre du Centre Socio Culturel de ROYAN

- de charger Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation de saisir ladite commission pour avis préalable sur tout projet de délégation de service public et tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que n'intervienne la délibération du conseil municipal.

- d'approuver la convention relative à la participation du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au financement de l'usine de traitement d'eau potable de La Bourgeoisie,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer cette convention.

- d'approuver le programme de travaux 2009 à réaliser dans les locaux scolaires du premier degré au cours de l'exercice 2009, pour un montant de 501 500 €TTC,
- de solliciter du Conseil Général les aides correspondantes au taux le plus élevé pour les opérations éligibles à la subvention,
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget communal.

- de demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) des chemins communaux et ruraux correspondant aux voies suivantes :
 - Promenade du boulevard Frédéric Garnier,
 - Promenade du 2^e Bataillon de Marche des F.F.L. de l'Oubangui-Chari,
 - Promenade Dugua de Mons,
 - Quai Monastir,
 - Rampe Torchut,
 - Boulevard Thiers,
 - Façade de Foncillon,
 - Boulevard Germaine de la Falaise,
 - Chemin piétonnier de la Corniche,
 - Boulevard de la Côte d'Argent,
 - Façade de Verthamon,
 - Esplanade de Pontaillac.
- de s'engager pour lesdits chemins à ne pas les vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution rétablissant la continuité du sentier de randonnée, à empêcher l'interruption des chemins par des clôtures et leur conserver leur caractère public et ouvert, à accepter, le cas échéant, le balisage et à faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

- d'approuver le dossier de clôture de l'opération de «Rénovation et de mise aux normes du Marché Central de ROYAN »,
- d'émettre un titre de recette d'un montant de 3.347,88 € à l'encontre de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (S.E.M.D.A.S.),

- de donner quitus sans réserve de sa mission à la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge.

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transports et de distribution de gaz naturel au taux maximum, conformément à l'article R.2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

$$PR = (0,035 \times L) + 100 \text{ €}$$

PR : représente le plafond de la redevance due pour l'occupation du domaine public.

L : représente la longueur des canalisations établies sur le domaine public communal exprimée en mètres.

100 € représente un terme fixe.

- que ce montant sera revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter du Conseil Général et du Conseil Régional les aides correspondantes au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux d'homologation de la piste en dur et des abords de l'aérodrome de Royan-Médis.

- de modifier les crédits de l'exercice 2008 du Budget Communal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022 – 01	Dépenses imprévues	- 138 354,00 €	
023 – 01	Virement à la section d'investissement	+ 75 713,00 €	
60623 - 251	Frais d'alimentation pour les cantines	+ 148 092,00 €	
60623 – 61	Frais d'alimentation pour les « Repas à domicile	+ 66 150,00 €	
60628 – 0207	Fournitures CTM	+ 11 200,00 €	
6135 – 0241	Location motifs lumineux de Noël	+ 14 255,00 €	
6135 – 112	Location véhicule Police Municipale	+ 2 516,00 €	
61522 – 0208	Entretien bâtiment mairie	+ 5 650,00 €	

61522 – 20	Travaux peinture gardes corps école Maine Geoffroy	+ 1 360,00 €	
61522 – 90	Entretien bâtiment marché central	+ 2 000,00 €	
616 - 0209	Assurance Responsabilité Civile	+ 5 100,00 €	
6188 – 112	Fréquences radioélectriques Police Municipale	+ 5 861,00 €	
6283 – 251	Nettoyage cantines	+ 51 365,00 €	
62878 – 952	Gratuité Palais des Congrès « Orphéopolis »	+ 1 100,00 €	
62880 – 01	Tickets Restaurant	- 209 000,00 €	
6488 – 01	Autres charges de personnel (Tickets Restaurant)	+ 209 000,00 €	
651 – 0241	Redevance SACEM « Spectacle du 15 Août »	+ 4 100,00 €	
6574 – 0241	Subvention « Vieux Volants du Pays Royannais »	+ 1 100,00 €	
6574 – 40	Subvention Association Plaisanciers et Usagers du Port de ROYAN (A.P.U.P.R)	+ 4 434,00 €	
6574 – 520	Subvention Association REDICETS (Rencontres de SAUJON-ROYAN 3èmes journées Psychiatriques)	+ 500,00 €	
678 – 01	Autres charges exceptionnelles (Cautions)	+ 1 255,00 €	
7788 – 251	Indemnité assurance Cantines		+ 227 765,00 €
7788 - 61	Indemnité assurance Repas à Domicile		+ 35 632,00 €
	<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	+ 263 397,00 €	+ 263 397,00 €

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021 – 01	Virement de la Section de Fonctionnement		+ 75 713,00 €
165 – 01	Dépôts et cautionnements reçus		+ 1 255,00 €
2188 – 0241	Achat de motifs lumineux de Noël	+ 11 960,00 €	
2188 – 251	Matériel cantines	+ 55 800,00 €	
2313 – 412	Travaux peinture Stade d'Honneur	+ 6 010,00 €	
2313 - 5221	Travaux « Centre Multi-accueil » Avenants	+ 3 198,00 e	
	<i>TOTAL INVESTISSEMENT</i>	+ 76 968,00 €	+ 76 968,00 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2008 du Budget annexe « Camping Municipal » comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022	Dépenses imprévues	- 6 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	+ 950,00 €	
6152	Entretien bâtiment	+ 16 250,00 €	
695	Impôts sur les bénéfices	- 1 200,00 €	
706	Entrées camping		+ 4 000,00 €
778	Produits exceptionnels		+ 6 000,00 €
	<i>TOTAL FONCTIONNEMENT</i>	+ 10 000,00 €	+ 10 000,00 €

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021	Virement de la Section de Fonctionnement		+ 950,00 €
2155	Acquisition tondeuse	+ 950,00 €	
	<i>TOTAL INVESTISSEMENT</i>	+ 950,00 €	+ 950,00 €

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 0241

- Association « Vieux Volants du Pays Royannais » + 1 100,00 €

Article 6574 Fonction 40

- Association Plaisanciers et Usagers du Port de ROYAN (A.P.U.P.R) + 4 434,00 €

Article 6574 Fonction 520

- Association REDICETS (Rencontres de SAUJON-ROYAN - 3èmes Journées Psychiatriques) + 500,00 €

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association RICOCHET.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver les projets d'avenants n° 1 aux marchés conclus avec les entreprises dans le cadre de la construction du Centre Multi-Accueil :

- PITEL pour le lot n° 2 pour un montant de + 2 276,99 €TTC ce qui porte le montant du marché à 340 495,50 €TTC,
- METALLIC pour le lot n° 8 pour un montant de + 3 634,52 €TTC ce qui porte le montant du marché à 52 209,51 €TTC,
- ROUIL pour le lot n° 9 pour un montant de – 5 949,05 €TTC ce qui porte le montant du marché à 45 617,03 €TTC
- MISSENARD QUINT B. pour le lot n° 12 pour un montant de + 977,18 €TTC ce qui porte le montant du marché à 110 691,73 €TTC,

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise dans le cadre de la construction du Centre Multi-Accueil :

- MANDIN PALISSIER, pour le lot n° 13 pour un montant de + 2 257,96 €TTC ce qui porte le montant du marché à 87 732,37 €TTC,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises concernées par ces avenants,

- d'imputer les dépenses sur le budget communal.

- de verser à Monsieur Marcel BARRÉ une indemnité de 500 € pour solde de tout compte en réparation du préjudice causé au tableau lui appartenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 21 h 00

7
